Nations Unies A/70/6 (Sect. 27)

Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 27
Aide humanitaire

(Programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015)**

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 3

Orientation générale 3

A. Direction exécutive et administration 9

B. Programme de travail 12

Sous-programme 1. Analyse des politiques 13

Sous-programme 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence 16

Sous-programme 3. Réduction des risques de catastrophe naturelle 19

Sous-programme 4. Services d'appui d'urgence 23

Sous-programme 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire 25

C. Appui au programme 28

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.
** A/69/6/Rev.1.

15-04443 (F) 130415 130415

Merci de recycler

Annexes

I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017 30

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle 31

III. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017. 33

Vue d’ensemble

Tableau 27.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	35 238 200
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables)	(3 561 000)
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l’Assemblée générale	(238 000)
Gains d’efficacité découlant de la résolution 69/264 de l’Assemblée générale	(155 400)
Variation	(3 954 400)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017[a]	31 283 800

[a] Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 27.2 **Postes**

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l’exercice biennal 2014-2015	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1e C), 15 G(AC)
Postes proposés pour l’exercice biennal 2016-2017	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1e C), 15 G(AC)

Orientation générale

27.1 Le programme vise essentiellement, d’une part, à faire en sorte que la communauté internationale engage en temps voulu une intervention cohérente et concertée fondée sur des principes en cas de catastrophe et de situation d’urgence et, d’autre part, à faciliter la transition de la phase des secours d’urgence à celle du relèvement et du développement durable. Le texte qui en porte autorisation est la résolution 46/182 de l’Assemblée générale, dans laquelle l’Assemblée a énoncé les principes fondamentaux de l’aide humanitaire et renforcé les décisions et résolutions qu’elle et le Conseil économique et social ont adoptées antérieurement au sujet de l’aide humanitaire et le rôle joué par le Secrétaire général à la tête des interventions en cas de catastrophe naturelle ou d’autre crise humanitaire. Ces 20 dernières années, ce mandat a été confirmé et élargi par des textes normatifs s’inscrivant dans le prolongement de la résolution 46/182.

27.2 C’est le Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui est chargé de l’exécution du programme et de la réalisation des objectifs correspondants. La stratégie d’exécution du programme s’articule autour des éléments suivants : élaboration et promotion d’une politique humanitaire commune pour les organismes des Nations Unies et leurs partenaires; mobilisation et coordination de l’aide en cas d’urgence humanitaire; mobilisation des moyens dont l’ONU dispose pour accélérer l’acheminement de l’aide humanitaire internationale; renforcement des politiques et pratiques liées à l’adaptation aux changements climatiques, au développement durable et à l’environnement en vue de réduire les risques de catastrophe; sensibilisation aux questions humanitaires; accès rapide à des informations pertinentes concernant les situations d’urgence et les risques de catastrophe naturelle. L’exécution des activités de réduction des risques de catastrophe

incombe principalement au secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires travaille en étroite collaboration avec les entités du système des Nations Unies afin de faciliter la transition de la phase de secours à la phase de relèvement et de développement. Il encourage et favorise une meilleure préparation de façon à accélérer la fourniture de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence grâce à la coopération régionale, conformément à son mandat.

27.3 Pour accomplir sa mission, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est résolu à favoriser l'égalité entre les sexes. Comme le prévoit la résolution 2013/16 du Conseil économique et social, il se dotera d'un mécanisme de responsabilisation afin de renforcer et d'accélérer la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Il veille également à ce que la lutte contre le sexisme fasse partie intégrante des activités et politiques humanitaires grâce à des éléments tels que le document intitulé Outils OCHA relatifs à l'égalité des sexes, le Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire établi par le Comité permanent interorganisations et l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes et ses conseillers.

Vue d'ensemble des ressources

27.4 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 31 283 800 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 3 954 400 dollars (11,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. La variation des ressources demandées découle des trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables et à l'effet-report sur l'exercice biennal de postes créés en 2015; b) les nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; c) les gains d'efficacité découlant de ladite résolution. Elle ne compromettra pas l'exécution intégrale et effective des mandats.

27.5 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 27.3 et 27.5 ci-après.

Tableau 27.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Variation								
	2012-2013 (dépenses effectives)	*2014-2015 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)*	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale*	*Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale*	*Variation*	*Pourcentage*	*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2016-2017 (montant prévu)*
A. Direction exécutive et administration	5 061,6	8 483,4	(3 561,0)	–	(132,5)	–	(3 693,5)	(43,5)	4 789,9	103,9	4 893,8
B. Programme de travail											
1. Analyse des politiques	1 422,2	1 546,0	–	–	–	–	–	–	1 546,0	32,7	1 578,7
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	10 078,3	11 317,5	–	–	(67,6)	–	(67,6)	(0,6)	11 249,9	84,1	11 334,0
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	2 463,4	2 713,4	–	–	–	–	–	–	2 713,4	(10,5)	2 702,9
4. Services d'appui d'urgence	4 857,3	3 820,6	–	–	(36,7)	–	(36,7)	(1,0)	3 783,9	(52,1)	3 731,8

			Variation									
	2012-2013 (dépenses effectives)	*2014-2015 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)*	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale*	*Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale*	*Variation*	*Pourcentage*	*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2016-2017 (montant prévu)*
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	2 481,9	3 050,9	–	–	–	–	–	–	3 050,9	78,2	3 129,1
Total partiel (B)	**21 303,1**	**22 448,4**	**–**	**–**	**(104,3)**	**–**	**(104,3)**	**(0,5)**	**22 344,1**	**132,4**	**22 476,5**
C. Appui au programme	4 288,5	4 306,4	–	–	(1,2)	(155,4)	(156,6)	(3,6)	4 149,8	82,0	4 231,8
Total partiel (1)	**30 653,2**	**35 238,2**	**(3 561,0)**	**–**	**(238,0)**	**(155,4)**	**(3 954,4)**	**(11,2)**	**31 283,8**	**318,3**	**31 602,1**

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2012-2013 (dépenses effectives)	*2014-2015 (montant estimatif)*	*2016-2017 (montant prévu)*
A. Direction exécutive et administration	16 985,0	26 916,3	19 816,5
B. Programme de travail	432 369,6	666 057,8	674 995,1
C. Appui au programme	46 603,3	54 499,6	56 359,4
Total partiel (2)	**495 957,9**	**747 473,7**	**751 171,0**[a]
Total	**526 611,1**	**782 711,9**	**782 773,1**

[a] Ce montant ne tient pas compte des subventions allouées pour des activités qui ne sont pas menées par le Bureau et qui sont transférées par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe (estimées à 435 300 000 dollars pour 2016-2017) et du Fonds central pour les interventions d'urgence (estimées à 900 000 000 dollars pour le même exercice).

Tableau 27.4 **Postes nécessaires**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*						*Total*	
			Budget ordinaire		*Quotes-parts hors budget ordinaire*		*Ressources extrabudgétaires*[a]			
Catégorie	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1	2	2
D-2	3	3	–	–	–	–	1	1	4	4
D-1	4	4	–	–	–	–	25	25	29	29
P-5	11	11	–	–	–	–	115	114	126	125
P-4/3	30	30	–	–	–	–	735	742	765	772

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*							
			Budget ordinaire		*Quotes-parts hors budget ordinaire*		*Ressources extrabudgétaires*[a]		*Total*	
Catégorie	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*
P-2/1	5	5	–	–	–	–	42	43	47	48
Total partiel	**55**	**55**	**–**	**–**	**–**	**–**	**919**	**926**	**974**	**981**
Agents des services généraux										
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	5	4	7
Autres classes	15	15	–	–	–	–	238	237	253	252
Total partiel	**17**	**17**	**–**	**–**	**–**	**–**	**240**	**242**	**257**	**259**
Catégories diverses										
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–	–	–	–	495	486	495	486
Agents locaux	–	–	–	–	–	–	777	777	777	777
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 272**	**1 263**[a]	**1 272**	**1 263**
Total	**72**	**72**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 431**	**2 431**	**2 503**	**2 503**

[a] Les 1 263 postes apparaissant à la rubrique Catégories diverses seront financés au moyen des ressources allouées au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et figurent dans la présente partie du budget conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7).

Tableau 27.5 **Répartition des ressources par composante, en pourcentage**

	Budget ordinaire	*Ressources extrabudgétaires*
A. Direction exécutive et administration	15,3	2,6
B. Programme de travail		
1. Analyse des politiques	4,9	1,6
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	36,0	66,1
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	8,7	11,1
4. Services d'appui d'urgence	12,1	3,5
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	9,7	7,6
Total partiel (B)	**71,4**	**88,9**
C. Appui au programme	13,3	7,5
Total	**100,0**	**100,0**

Ajustements techniques

27.6 La variation des ressources demandées tient à la non-reconduction des dépenses non renouvelables (3 561 000 dollars) afférentes au mécanisme de surveillance de l'acheminement de l'aide humanitaire en République arabe syrienne.

Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

27.7 Une réduction des crédits d'un montant de 238 000 dollars est proposée au titre des autres objets de dépense en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Elle correspond principalement à la réduction des frais de voyage du personnel qui tient compte des répercussions attendues des nouvelles normes de confort applicables aux voyages aériens ainsi que d'autres gains d'efficacité que le Bureau prévoit de réaliser en 2016-2017.

Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

27.8 Une réduction des crédits d'un montant de 155 400 dollars est proposée au titre des autres objets de dépense en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Elle correspond principalement à la réduction des dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et au matériel.

Ressources extrabudgétaires

27.9 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 751 171 000 dollars, soit 96 % des ressources dont a besoin le Bureau, viendront compléter les ressources prévues au budget ordinaire. Ce montant reflète l'échelle et l'ampleur des besoins humanitaires qui sont attendus dans des situations d'urgence complexes et devrait permettre d'assurer des missions de protection et de faire face à la pauvreté généralisée et à l'insécurité alimentaire. Il tient également compte des conséquences humanitaires des changements climatiques, des catastrophes soudaines liées aux changements climatiques et des crises qui éclatent en raison des changements climatiques, telles que les sécheresses prolongées. Il est également tenu compte dans le montant prévu pour le nouvel exercice des contributions volontaires attendues.

Autres éléments d'information

27.10 Dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a renforcé les contrôles internes afin de garantir une bonne gestion et une utilisation responsable des ressources. Pour renforcer le respect du principe de responsabilité individuelle, il s'emploie à faire en sorte que les exigences en matière d'appréciation des résultats soient appliquées dans les délais prescrits dans tous ses services grâce à une meilleure exploitation et analyse des données. Il a également entrepris de promouvoir l'intégrité et les normes de conduite, au moyen notamment du dialogue en cascade institué par le Bureau de la déontologie. La mise en service d'Umoja prévue en 2015 est un changement en profondeur qui améliorera encore la gouvernance et le contrôle et renforcera la responsabilisation et la transparence. Le Bureau a pris des dispositions afin de promouvoir et renforcer le sens des responsabilités dans la gestion des fonds de financement commun implanté dans les pays. Il a mis en place un nouveau dispositif de responsabilisation qui donne un ensemble d'outils pour gérer les risques et a demandé aux conseils consultatifs chargés des ressources mises en commun d'élaborer des stratégies de gestion des risques.

27.11 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 5 190 400 dollars, dont : a) 1 409 600 dollars provenant des ressources extrabudgétaires et 418 600 dollars du budget ordinaire, pour au total 126 mois de travail (dont 24 pour des administrateurs, financés au moyen du budget ordinaire; et 96 pour des administrateurs et 6 pour des agents des services généraux, financés au moyen des ressources extrabudgétaires); b) 3 362 200 dollars provenant des ressources extrabudgétaires pour couvrir les services de consultants, les frais de voyage et d'autres dépenses.

27.12 En 2014-2015, le groupe de l'évaluation du Bureau a procédé à quatre évaluations thématiques. Dans le cadre du sous-programme 2, le Bureau a évalué l'un de ses mécanismes de financement commun, le Fonds central pour les interventions d'urgence, ce qui l'a amené à appliquer des contrôles plus stricts et à mettre en place des systèmes de gestion axée sur les risques pour les partenaires d'exécution ainsi qu'à élaborer de nouvelles politiques pour la gestion et la gouvernance de tous les fonds de financement commun implantés dans les pays. Deux évaluations ont été effectuées dans le cadre du sous-programme 4, l'une portant sur le rôle du Bureau en matière de coordination civilo-militaire et l'autre sur son rôle en matière de préparation. Leurs résultats ont permis de renforcer la capacité des intervenants nationaux de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de personnes dans les situations d'urgence et d'élaborer des politiques exhaustives et des méthodes d'exécution adaptées aux réalités actuelles. Effectuée dans le cadre du sous-programme 2, une autre évaluation a porté sur le Réseau régional intégré d'information, service indépendant de nouvelles humanitaires qui est devenu par la suite une entreprise média indépendante sans but lucratif.

27.13 En 2016-2017, les ressources allouées aux activités d'évaluation serviront à financer des évaluations externes menées par des consultants indépendants. L'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire s'intéresse aux résultats obtenus collectivement dans une situation d'urgence humanitaire et à la mesure dans laquelle les interventions ont été facilitées par la coordination. Elle est obligatoire pour toutes les situations d'urgence de niveau 3. Durant l'exercice 2016-2017, chaque situation d'urgence de niveau 3 fera l'objet d'une telle évaluation. Les ressources allouées aux activités d'évaluation serviront aussi à financer huit évaluations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires : quatre évaluations des interventions d'urgence sur le terrain et quatre évaluations portant sur des thèmes qui seront déterminés par l'équipe de direction. Ces évaluations internes visent à fournir au Coordonnateur des secours d'urgence des informations sur les résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité, à tirer des enseignements qui pourront servir par la suite, à cerner les problèmes à traiter et à recommander les mesures à prendre pour améliorer les opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

27.14 Par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations et de ses organes subsidiaires, le Bureau continuera de coordonner l'élaboration des grandes orientations et des directives opérationnelles destinées au système d'intervention humanitaire. Il gérera également les entités d'envergure mondiale comme l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage afin de conjuguer les ressources et faciliter les interventions communes en cas de catastrophe naturelle ou anthropique. Il agira en coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les autres organismes compétents et sollicitera leurs suggestions avant les réunions d'information du Groupe d'experts informel du Conseil de sécurité sur la protection des civils, notamment lorsqu'il s'agit de proroger le mandat des missions politiques ou des missions de maintien de la paix. En ce qui concerne le renforcement de la capacité d'adaptation, la sélection des responsables de l'action humanitaire et le perfectionnement de leurs capacités, le Bureau collabore étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des activités de développement. Au niveau des pays, il guide les organismes des Nations Unies comme le Programme alimentaire mondial, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour la population tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire pour s'assurer que les stratégies d'intervention sont cohérentes à l'échelle du système et réduire autant que possible les chevauchements d'activité.

27.15 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 27.6 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 27.6 **Répartition des publications**

	2012-2013 (nombre effectif)			*2014-2015 (nombre estimatif)*			*2016-2017 (nombre prévu)*		
	Support papier	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*
Publications en série	49	–	–	6	5	38	–	6	38
Publications isolées	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**49**	**–**	**–**	**6**	**5**	**38**	**–**	**6**	**38**

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 789 900 dollars

27.16 Le rôle et les fonctions du Coordonnateur des secours d'urgence ont été définis dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et précisés dans les résolutions 52/12 A et 52/12 B, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme (A/51/950), qui préconisait le renforcement de trois fonctions essentielles, à savoir : l'élaboration de politiques et la coordination dans le domaine de l'action humanitaire, la mobilisation des organes politiques en faveur de causes humanitaires et la coordination des interventions humanitaires d'urgence.

27.17 Le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est chargé de diriger et de gérer les bureaux de New York et de Genève, ainsi que les bureaux extérieurs, et de leur donner des directives de politique générale. Il coordonne l'ensemble des interventions de la communauté internationale, notamment celles du système des Nations Unies, face aux catastrophes et aux situations d'urgence humanitaire; il mène une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des gouvernements des pays touchés, notamment en vue de faciliter l'accès aux zones sinistrées et assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire; il consulte les donateurs et les autres intéressés sur les questions relatives à la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence; il préside le Comité permanent interorganisations et veille à l'application de ses décisions; il gère le Fonds central pour les interventions d'urgence et sa composante prêts; il mobilise les ressources et l'appui nécessaires aux programmes d'interventions humanitaires d'urgence du système des Nations Unies; il oriente l'élaboration de politiques d'aide humanitaire, en coordination avec les partenaires concernés; il plaide, au nom du système des Nations Unies, en faveur des causes humanitaires; il s'efforce de faire mieux comprendre les questions humanitaires à l'opinion publique. Le Coordonnateur est également le principal conseiller du Secrétaire général en ce qui concerne les questions humanitaires et collabore étroitement avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix dans la planification et la coordination de l'aide humanitaire apportée par l'Organisation dans des situations de crise. Il préside en outre le Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est secondé par un sous-secrétaire général, qui fait également office de coordonnateur adjoint des secours d'urgence.

27.18 Deux bureaux, situés l'un à New York, l'autre à Genève, appuient l'action du Coordonnateur. Le bureau de New York comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint, qui aide à la gestion de l'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et s'assure que le bureau de Genève et celui de New York mènent des activités complémentaires et coopèrent étroitement.

27.19 Le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence est en poste à New York. Il aide le Coordonnateur à assurer la direction générale, l'administration et la supervision des bureaux de New York et Genève et à faciliter la coordination des activités du Bureau sur le terrain, et il le conseille sur toutes les questions relevant du mandat du Bureau. Il collabore avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels, ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés des opérations de maintien de la paix et des activités politiques et économiques. Il supervise aussi les services de planification stratégique et d'évaluation du Bureau, préside le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations, remplace le Coordonnateur en son absence et le représente, le cas échéant, auprès des organes, organismes et conférences des Nations Unies.

27.20 Le Directeur de la Division de la coordination et des interventions supervise la gestion et le contrôle de l'encadrement de la coordination pour les interventions humanitaires sur le terrain, ainsi que la gestion des opérations. Il dirige les travaux du groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence du Comité permanent interorganisations sur les questions opérationnelles et veille à ce que les interventions des Nations Unies face aux situations d'urgence graves et complexes soient cohérentes et rapides.

27.21 Le Directeur de la Division des services centraux assume les fonctions relatives aux politiques, à la communication, au financement des interventions humanitaires et au soutien administratif. Il coopèrera étroitement avec les États Membres, les organes non gouvernementaux et les autres intervenants humanitaires à l'organisation du premier Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui aura lieu en 2016. Il collaborera aussi avec tous les partenaires concernés pour donner suite aux décisions et recommandations issues du Sommet.

27.22 Le Directeur du bureau de Genève est principalement chargé des relations avec les États Membres, les donateurs et les partenaires ainsi que des services d'urgence gérés par le Bureau pour le compte du système des Nations Unies.

27.23 Le secrétariat du Comité permanent interorganisations appuie le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires en sa qualité de Président du Comité et le Coordonnateur adjoint en sa qualité de Président du Groupe de travail du Comité. Il facilite la tâche des deux comités en ce qui concerne les priorités touchant la mise au point de politiques et la mobilisation dans le secteur humanitaire. Il assure le service des réunions du Comité et de son Groupe de travail et aide les organes subsidiaires; il maintient la communication sur le plan administratif et consultatif entre les membres et veille à la mise en œuvre des décisions du Comité permanent interorganisations. Le secrétariat à New York assure aussi le secrétariat du Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

Tableau 27.7 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières du Bureau de la coordination des affaires humanitaires

			Mesures des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Programme de travail efficacement géré et administré dans les limites des ressources humaines et financières disponibles	i) Pourcentage de produits et services fournis dans les délais fixés	Objectif	98	98	98
		Estimation		98	98
		Résultats effectifs			98
	ii) Nombre moyen de jours entre la publication des avis de vacance de poste et la sélection des candidats	Objectif	120	120	–
		Estimation		120	120
		Résultats effectifs			190
b) Responsabilisation accrue du Bureau	Pourcentage des recommandations issues des audits et des évaluations qui sont appliquées dans les délais fixés	Objectif	90	–	–
		Estimation		80	–
		Résultats effectifs			62
c) Progrès accomplis vers l'égalité entre les deux sexes	i) Pourcentage de notes obtenues par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au sujet du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes qui atteignent ou dépassent le seuil fixé	Objectif	70	–	–
		Estimation		60	–
		Résultats effectifs			42
	ii) Pourcentage de femmes occupant un poste de la classe P-5 ou supérieure	Objectif	50	–	–
		Estimation		45	–
		Résultats effectifs			43

Facteurs externes

27.24 Les objectifs et les réalisations escomptées se concrétiseront si les organes intergouvernementaux, les gouvernements et les organisations non gouvernementales qui participent à l'action humanitaire continuent d'appuyer les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Produits

27.25 Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants :

Activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : réunions du Comité permanent interorganisations (4); réunions du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations (8); réunions des sous-groupes de travail chargés des références et

des questions techniques (40); réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires (6);

ii) Publications en série : rapport annuel (2);

iii) Manifestations spéciales : réunions de l'équipe de direction (8).

27.26 La répartition des ressources prévues pour la composante Direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 27.8.

Tableau 27.8 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	4 163,9	4 163,9	11	11
Autres objets de dépense	4 319,5	626,0	–	–
Total partiel	**8 483,4**	**4 789,9**	**11**	**11**
Ressources extrabudgétaires	26 916,3	19 816,5	65	40
Total	**35 399,7**	**24 606,4**	**76**	**51**

27.27 Le montant de 4 789 900 dollars, en baisse de 3 693 500 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de reconduire 11 postes [1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 2 P-5, 1 P-3 et 4 G(AC)] et de couvrir les dépenses au titre des voyages qui seront effectués en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe. La diminution de 3 693 500 dollars proposée au titre des autres objets de dépense s'explique par : a) la non-reconduction du crédit alloué au mécanisme de surveillance pour la République arabe syrienne (3 561 000 dollars); b) la réduction des ressources consacrées aux voyages, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (132 500 dollars).

27.28 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 19 816 600 dollars permettraient de financer 40 postes [4 P-5, 14 P-4, 9 P-3 et 13 G(AC)] dans le Bureau du Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence, le Groupe de la planification stratégique, la Division des services centraux à New York et le bureau du Directeur à Genève, ainsi que les autres objets de dépense d'ordre opérationnel nécessaires au fonctionnement des bureaux. Ces ressources aideraient le Coordonnateur des secours d'urgence à coordonner les interventions de la communauté internationale face aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence complexes et à mener une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des gouvernements des pays touchés. Elles serviraient à financer le service des réunions interorganisations, des réunions du Comité permanent interorganisations et de ses groupes de travail et de celles du Comité exécutif pour les affaires humanitaires. La diminution des ressources prévues au titre des postes et des autres objets de dépenses tient au transfert de la Section de la coordination des financements de la composante direction exécutive et administration au sous-programme 2.

B. Programme de travail

27.29 La répartition des ressources prévues pour le programme de travail est indiquée dans le tableau 27.9.

Tableau 27.9 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
1. Analyse des politiques	1 546,0	1 546,0	4	4
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	11 317,5	11 249,9	29	29
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle		2 713,4	1	1
4. Services d'appui d'urgence	3 820,6	3 783,9	10	10
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	3 050,9	3 050,9	10	10
Total partiel	**22 448,4**	**22 344,1**	**54**	**54**
Ressources extrabudgétaires	666 057,8	674 995,1	2 269	2 294
Total	**688 506,2**	**697 339,2**	**2 323**	**2 348**

Sous-programme 1
Analyse des politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 546 000 dollars

27.30 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de l'élaboration des politiques et des études à New York. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 27.10 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*	*Mesures des résultats*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Les membres du Comité permanent interorganisations et les autres intervenants fondent leurs décisions sur l'analyse des politiques humanitaires et le débat.	i) Augmentation du nombre de priorités relatives aux politiques humanitaires figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination qui sont examinées par les États Membres au cours des négociations que consacrent chaque année le Conseil économique et social et l'Assemblée générale aux résolutions relatives à l'action humanitaire	Objectif	7	–	–
		Estimation		6	–
		Résultats effectifs			6

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesures des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
	ii) Augmentation du nombre de recommandations appliquées découlant des études et des rapports sur les politiques et programmes relatifs à l'action humanitaire	Objectif	9	–	–
		Estimation		8	–
		Résultats effectifs			5
b) On constate une amélioration de la planification, du suivi et de la responsabilisation opérationnels du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence, y compris pendant le passage de la phase des secours à celle du développement durable.	Pourcentage de recommandations formulées dans le cadre d'évaluations interorganisations qui sont appliquées par les organismes humanitaires	Objectif	85	100	80
		Estimation		90	90
		Résultats effectifs			80
c) On constate une amélioration des capacités des coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies concernant la protection des civils.	Nombre de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs de l'action humanitaire formés à l'application des directives relatives à la protection des civils	Objectif	120	120	140
		Estimation		120	120
		Résultats effectifs			120

Facteurs externes

27.31 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la vie politique réussissent à trouver un consensus tout en respectant leurs mandats respectifs.

Produits

27.32 Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : comptes rendus informels à la Troisième Commission (2); comptes rendus thématiques aux États Membres sur des questions concernant les résolutions et les rapports de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (4);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies (2);

ii) Conseil de sécurité :

a. Services fonctionnels pour les réunions : comptes rendus au Groupe d'experts sur la protection des civils (8);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : contributions aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité (2);

iii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les séances du Conseil économique et social (2);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Activités ou documentation techniques : documents stratégiques, moyens d'intervention et notes d'orientation à l'usage des organismes humanitaires concernant les articulations entre les différents aspects (politique, assistance et droits de l'homme) des interventions des Nations Unies en cas de crise; études, orientations et analyse politique de l'évolution du secteur humanitaire (2);

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : rapport d'évaluation sur la liberté de passage des secours en période de crise humanitaire (1);

iii) Expositions, visites guidées, conférences : organisation de manifestations avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales en vue de promouvoir l'aide humanitaire et de mieux faire connaître les principaux enjeux (6).

27.33 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 27.11.

Tableau 27.11 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	1 546,0	1 546,0	4	4
Autres objets de dépense	–	–	–	–
Total partiel	**1 546,0**	**1 546,0**	**4**	**4**
Ressources extrabudgétaires	11 727,0	11 867,0	30	27
Total	**13 273,0**	**13 413,0**	**34**	**31**

27.34 Le montant de 1 546 000 dollars permettra de reconduire quatre postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3).

27.35 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 11 867 000 dollars permettraient de financer 27 postes [4 P-5, 10 P-4, 7 P-3, 2 P-2 et 4 G(AC)] ainsi que d'autres objets de dépense correspondant à diverses dépenses de fonctionnement. Ces ressources contribueront au renforcement et au perfectionnement d'un programme global d'action humanitaire et serviront à l'élaboration de documents stratégiques, de moyens d'intervention et de notes d'orientation à l'usage des organismes humanitaires sur les articulations entre les différentes composantes (politique, assistance et droits de l'homme) des interventions des Nations Unies en cas de crise; elles permettront également de faire progresser la question de la protection des civils devant le Conseil de sécurité et d'améliorer la capacité du Bureau d'établir et de maintenir l'accès à l'aide humanitaire, conformément à son mandat. Elles serviront en outre à évaluer l'accès à l'aide en période de crise humanitaire et à organiser des manifestations avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales en vue de promouvoir l'aide humanitaire et de mieux faire connaître les principaux enjeux.

Sous-programme 2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 249 900 dollars

27.36 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de la coordination et des interventions, au secrétariat du Fonds central pour les interventions d'urgence et à la Section de la coordination des financements à New York ainsi qu'au Service de l'appui aux programmes et au Service des partenariats et de la mobilisation des ressources de Genève, qui l'exécuteront conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 27.12 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, efficaces et rapides afin d'alléger les souffrances qu'endurent les populations touchées par une catastrophe naturelle ou se trouvant dans une situation d'urgence complexe

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*	*Mesure des résultats*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Les décisions sont fondées sur des principes et prises rapidement par des professionnels interinstitutions compétents et expérimentés disposant de l'autonomie nécessaire.	i) Augmentation du pourcentage de postes de coordonnateur de l'action humanitaire pourvus à partir du fichier interinstitutions de la coordination humanitaire	Objectif	80	–	–
		Estimation		75	–
		Résultats effectifs			33
	ii) Augmentation du pourcentage d'équipes de pays pour l'action humanitaire qui présentent les besoins et objectifs prioritaires dans le cadre d'un plan d'intervention stratégique concerté	Objectif	90	–	–
		Estimation		80	–
		Résultats effectifs			50
b) L'action humanitaire bénéficie d'un financement accru de la part des donateurs.	i) Augmentation du nombre d'États Membres qui contribuent aux interventions interinstitutions et aux mécanismes de financement communs	Objectif	80	–	–
		Estimation		79	–
		Résultats effectifs			78
	ii) Augmentation du pourcentage d'interventions menées au titre des plans d'intervention stratégiques dans les situations d'urgence prolongée qui sont financées au moins à hauteur de 70 % à la fin de l'année	Objectif	30	–	–
		Estimation		25	–
		Résultats effectifs			18
c) Le Fonds central pour les interventions d'urgence est utilisé de façon rapide et coordonnée dans les pays faisant face à une situation d'urgence nouvelle ou prolongée.	Pourcentage de projets présentés au guichet interventions d'urgence du Fonds qui sont approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence dans un délai maximal de trois jours	Objectif	95	95	–
		Estimation		77	90
		Résultats effectifs			90
d) On constate une amélioration de l'action de tous les organismes opérationnels des Nations Unies participant aux interventions humanitaires d'urgence.	Pourcentage de situations d'urgence nouvelles ou de plus en plus graves dans lesquelles du personnel est déployé dans un délai de 7 jours	Objectif	90	–	–
		Estimation		90	–
		Résultats effectifs			85

Facteurs externes

27.37 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les donateurs sont prêts à intervenir en cas d'urgence humanitaire ou de catastrophe; b) le personnel humanitaire peut circuler librement dans la zone sinistrée; c) les autorités et les partenaires humanitaires coopèrent.

Produits

27.38 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Conseil de sécurité : documentation destinée aux organes délibérants : contributions de la composante humanitaire aux rapports du Secrétaire général au Conseil (24); rapports sur des situations et questions d'urgence complexes dans le cadre des mandats prescrits (10);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Publications en série : appels globaux interorganisations lancés auprès de la communauté des donateurs en faveur de pays ou régions touchés par une situation d'urgence humanitaire (38);

ii) Manifestations spéciales : réunions de donateurs et réunions d'information et consultations informelles avec les États Membres sur des situations d'urgence particulières et sur le financement de l'aide humanitaire (4); organisation, en marge des séances de l'Assemblée générale, de réunions de haut niveau et de manifestations consacrées à l'apport d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire (4); organisation de réunions et de manifestations spéciales sur les situations d'urgence complexes (24); réunions avec les États Membres, les organisations régionales et les intervenants du secteur privé sur d'éventuelles interventions humanitaires communes (4);

iii) Rapports périodiques et rapports spéciaux sur l'état de financement des appels globaux (2);

iv) Missions humanitaires : missions d'évaluation humanitaire et de renforcement stratégique visant à examiner les besoins humanitaires et à concevoir des stratégies d'intervention adaptées; missions interinstitutions d'évaluation et de renforcement stratégique des dispositifs de coordination sur le terrain;

v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : services fonctionnels pour les réunions d'un groupe interinstitutions sur les outils et les pratiques optimales en rapport au cycle des programmes d'action humanitaire (4); réunions régulières avec des organisations non gouvernementales humanitaires au sujet des opérations, des plans d'action et des modalités de coordination;

c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) : formation au cycle des programmes d'action humanitaire à l'intention des partenaires humanitaires (4); séances régionales de formation au droit humanitaire et à des questions nouvelles à l'intention des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire (2);

d) Administration et contrôle (ressources extrabudgétaires) : traitement des subventions accordées par le Fonds central pour les interventions d'urgence en cas de crises nouvelles ou prolongées; tenue et mise à jour régulière de la liste des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire potentiels.

27.39 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 27.13.

Tableau 27.13 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	9 772,4	9 772,4	29	29
Autres objets de dépense	1 545,1	1 477,5	–	–
Total partiel	**11 317,5**	**11 249,9**	**29**	**29**
Ressources extrabudgétaires	489 590,4	496 160,3	1 958	1 978
Total	**500 907,9**	**507 410,2**	**1 987**	**2 007**

27.40 Le montant prévu (11 249 900 dollars, soit une diminution de 67 600 dollars) doit permettre de reconduire 29 postes [1 D-2, 5 P-5, 10 P-4, 7 P-3, 2 P-2 et 4 G(AC)] et de couvrir d'autres objets de dépense, tels que les honoraires des consultants, les frais de voyage et les subventions d'urgence destinées à répondre aux besoins les plus pressants des populations sinistrées, lorsque les ressources nationales ne suffisent pas à les couvrir, en attendant l'intervention de la communauté internationale des donateurs. La baisse du montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (nouvelles réductions).

27.41 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 496 160 300 dollars financeront 1 978 postes (18 D-1, 72 P-5, 219 P-4, 302 P-3, 28 P-2, 86 G(AC), 482 AN et 771 AL) et d'autres objets de dépense correspondant à divers besoins opérationnels. Elles doivent aussi permettre de financer les activités de coordination des interventions de la communauté internationale en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe menées par le Coordonnateur des secours d'urgence. Il faudra pour cela obtenir des financements plus prévisibles afin d'intervenir au plus vite en cas de nouvelle crise ou d'aggravation rapide d'une situation, notamment en renforçant encore le Fonds central pour les interventions d'urgence et les autres mécanismes de financement commun; resserrer la coordination humanitaire sur le terrain, y compris en élargissant les prérogatives du Coordonnateur de l'action humanitaire et en appliquant le principe de la responsabilité sectorielle; améliorer la préparation aux situations d'urgence, notamment en étudiant les conséquences des changements climatiques sur le plan humanitaire. Les ressources extrabudgétaires serviront également à financer la participation aux réunions avec les donateurs; la tenue de réunions d'information et de consultations informelles avec les États Membres sur des situations d'urgence données et sur le financement des interventions humanitaires; le traitement, par le Fonds central pour les interventions d'urgence, de subventions destinées aux situations d'urgence nouvelles ou prolongées; la gestion de la liste des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire potentiels; l'organisation de missions d'évaluation et de renforcement stratégique pour examiner les besoins humanitaires et élaborer des stratégies d'intervention adaptées; l'appui aux missions interinstitutions d'évaluation et de renforcement stratégique visant à examiner les modalités de coordination sur le terrain; l'organisation de séances de formation sur le cycle des programmes humanitaires à l'intention des partenaires; et la mise au point de supports techniques relatifs à la procédure d'appel global. L'augmentation du montant prévu au titre des postes et autres objets de dépense tient au fait que la Section de la coordination

des financements, qui relevait de la composante Direction exécutive et administration, a été transférée au sous-programme 2.

Sous-programme 3
Réduction des risques de catastrophe naturelle

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 713 400 dollars

27.42 Le sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe au secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 27.14 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Prévenir et réduire les risques de catastrophe naturelle et la vulnérabilité face à ces événements et en atténuer les effets

			Mesure des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Les moyens dont disposent les pays pour réduire les risques de catastrophe et mettre en œuvre le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 ainsi que leur détermination à cet égard sont renforcés.	i) Augmentation du nombre de pays adoptant des cadres, des politiques ou des programmes nationaux de développement pour mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe, y compris pour s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité sociale	Objectif	65	60	–
		Estimation		55	55
		Résultats effectifs			50
	ii) Augmentation du nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en œuvre du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015	Objectif	100	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
b) Les moyens dont disposent les pays pour planifier, à tous les niveaux, des opérations de relèvement après une catastrophe sont renforcés.	i) Augmentation du nombre de pays dotés de systèmes de comptabilisation des pertes liées aux catastrophes	Objectif	95	–	–
		Estimation		80	–
		Résultats effectifs			43
	ii) Augmentation du nombre de pays incorporant des activités de réduction des risques de catastrophe dans la planification et l'exécution des opérations de relèvement après une catastrophe	Objectif	35	40	26
		Estimation		30	30
		Résultats effectifs			20
c) Le montant des investissements consentis dans les programmes et projets de réduction des risques de catastrophe augmente.	Augmentation du nombre de programmes et de projets de réduction des risques de catastrophe qui sont financés par les gouvernements et la communauté internationale	Objectif	35	35	–
		Estimation		30	30
		Résultats effectifs			25

Facteurs externes

27.43 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) il existe une réelle coopération et coordination des activités entre les partenaires qui s'occupent de la prévention des catastrophes (gouvernements, organismes des Nations Unies, organismes régionaux, organes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales); b) des stratégies de réduction des risques de catastrophe sont adoptées et mises en œuvre aux niveaux national et régional; c) les donateurs adaptent leurs politiques de façon à assurer un financement suffisant en vue de réduire les risques de catastrophe.

Produits

27.44 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (2); séances de la Deuxième Commission (1);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur la coopération internationale à l'occasion d'El Niño et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2);

ii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions (2);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : contribution aux rapports sur les situations de catastrophe et la coordination de l'aide humanitaire;

b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :

i) Publications en série : rapport offrant une mise à jour de l'évaluation des risques au niveau mondial et faisant le point des progrès réalisés en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre du cadre établi à cet effet pour l'après-2015 (1); rapport annuel sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2); programme de travail biennal mondial du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes visant à réduire efficacement les risques de catastrophe à tous les échelons, élaboré sur la base du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 (1);

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : élaboration d'un recueil des pratiques de référence et des enseignements tirés de l'expérience en matière de réduction des risques de catastrophe; publication de pochettes de documentation et de dossiers d'information à l'intention des médias et des journalistes (2);

iii) Manifestations spéciales : célébration annuelle de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, appuyée par la campagne « Pour des villes résilientes » (2); Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe; remise de prix décernés en hommage à une contribution exceptionnelle à la prévention des catastrophes (prix Sasakawa des Nations Unies pour la prévention des catastrophes); ateliers thématiques consacrés aux catastrophes naturelles et au développement;

mesure des progrès accomplis en matière de réduction des risques de catastrophe et d'atténuation des effets des changements climatiques et des catastrophes; alerte rapide; gestion des risques auxquels sont exposées les zones urbaines; coordination interinstitutions en matière de réduction des risques; plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe (4);

iv) Activités ou documentation techniques : fiches d'information sur les activités liées à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et sur des questions thématiques, comme l'alerte rapide et le relèvement; directives relatives à la planification des interventions d'urgence et à la préparation aux catastrophes à l'échelle nationale; directives relatives à la mise en œuvre et au suivi du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et à la communication des informations y afférentes; formation et directives interinstitutions relatives à l'évaluation des risques de catastrophe et à l'établissement de plans de réaction en cas de catastrophe devant être utilisées dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement; PreventionWeb, système global de gestion de l'information sur la réduction des risques de catastrophe; information sur les services spécialisés et les initiatives en matière de prévention des catastrophes; outils informatiques facilitant la constitution de réseaux spécialisés; rapports issus des réunions des groupes d'experts et des groupes de travail sur l'évaluation et la réduction des risques, la problématique hommes-femmes, l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques; supports de formation visant à renforcer les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe des responsables gouvernementaux et des administrations locales en particulier;

v) Audiovisuel : brochures, supports pédagogiques et dossiers d'information à l'intention des parties prenantes;

vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : facilitation et coordination par le PNUD de l'organisation de conférences pour les annonces de contributions, au nom des gouvernements, qui permettront de financer le relèvement et la reconstruction après de grandes catastrophes;

c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : application des directives nationales relatives à la planification des interventions d'urgence et à la préparation en prévision des catastrophes; coordination de la planification des opérations de relèvement menées par les organismes des Nations Unies après les catastrophes; coopération régionale et collaboration interinstitutions en faveur de stratégies et de plans d'action visant à renforcer les capacités régionales et sous-régionales; appui technique à l'élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux de prévention des catastrophes; réduction des risques auxquels sont exposées les zones urbaines et mise au point d'outils et de méthodes multirisques;

ii) Stages, séminaires et ateliers : consultations régionales et ateliers nationaux à l'intention des équipes des Nations Unies pour la gestion des catastrophes dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe; formation à la planification des opérations de relèvement, y compris dans le cadre du Programme international de relèvement;

iii) Projets opérationnels : évaluation des besoins nationaux en matière de renforcement des capacités de prévention des catastrophes; évaluation des programmes régionaux; appui aux programmes de relèvement en cas de catastrophe de grande ampleur; fourniture

d'une assistance préparatoire à l'élaboration de programmes nationaux dans les pays prioritaires à haut risque.

27.45 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 27.15.

Tableau 27.15 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	528,0	528,0	1	1
Autres objets de dépense	2 185,4	2 185,4	–	–
Total partiel	**2 713,4**	**2 713,4**	**1**	**1**
Ressources extrabudgétaires	82 175,9	83 369,9	140	154
Total	**84 889,3**	**86 083,3**	**141**	**155**

27.46 Le montant prévu au titre des postes (528 000 dollars) doit permettre de reconduire un poste de chef du service chargé des programmes régionaux et de l'élaboration des politiques, à la classe D-1, chargé de coordonner l'appui fourni aux bureaux régionaux; d'appuyer l'élaboration et l'exécution de projets de réduction des risques de catastrophe à l'échelle régionale; de guider la formulation de politiques de réduction des risques de catastrophe pour les plateformes et mécanismes de coordination nationaux par l'intermédiaire des bureaux régionaux.

27.47 Le montant prévu au titre des autres objets de dépense (2 185 400 dollars) doit permettre : a) de maintenir la subvention allouée au PNUD, qui lui permet de gérer et d'administrer des activités opérationnelles visant au renforcement des capacités d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours, fonctions qui lui ont été transférées en application de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale; b) de couvrir les autres objets de dépense liés au poste D-1 mentionné plus haut.

27.48 Au paragraphe 16 de sa résolution 52/12 B, l'Assemblée générale a chargé le PNUD d'aider les pays à combattre les causes profondes des risques de catastrophe par l'entremise de ses activités de développement. Conformément à ce mandat, le PNUD utilise la subvention qu'il reçoit pour financer des postes au Bureau de la prévention des crises et du relèvement, lequel recrute et encadre des conseillers régionaux et nationaux pour la réduction des risques de catastrophe. Ces conseillers aident les bureaux de pays à concevoir et exécuter des programmes et à formuler des orientations pour réduire les risques de catastrophe dans les pays particulièrement exposés.

27.49 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 83 369 900 dollars serviraient à financer 154 postes (1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 16 P-5, 29 P-4, 38 P-3, 8 P-2, 4 G(1e C), 48 G(AC) et 4 AN) et d'autres objets de dépense correspondant à divers besoins opérationnels. Grâce à ces ressources, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes permettra de renforcer et de rendre plus cohérente l'action collective en vue de la mise en œuvre du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 tout en continuant de suivre les différents types de risques, leur évolution et les progrès accomplis dans la réduction des risques de catastrophe, et en donnant des orientations stratégiques aux pays et à la communauté internationale; d'aider le Secrétaire général à guider les activités de gestion des risques de catastrophe; de continuer de fournir des services aux organes directeurs de l'ONU et aux mécanismes de coopération mondiale et régionale en ce qui

concerne la réduction des risques de catastrophe, y compris la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, les dispositifs régionaux connexes et son groupe d'appui; de redoubler d'efforts, en collaboration avec les États Membres et les partenaires de l'ONU, pour qu'il soit tenu compte de la question de la réduction des risques de catastrophe dans les activités de développement durable, en particulier en soutenant les mécanismes de gouvernance et la suite donnée au Pacte mondial des villes sur le climat; de continuer de mieux faire connaître les activités de réduction des risques de catastrophe et de renforcer le degré d'engagement dans ce domaine aux niveaux mondial, régional et national par l'entremise de ses partenaires multisectoriels. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes a pour objectif de faciliter l'élaboration d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 Lors de la mise en œuvre de ce cadre, qui s'inscrira dans le prolongement du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes; il faudra aussi mettre l'accent sur les risques existants, y compris sur l'importance de prévenir l'accumulation de nouveaux risques, ce qui contribuera à la consolidation des objectifs de développement durable pour l'après-2015. Pour cela, il sera nécessaire de mobiliser davantage de moyens humains et financiers pour 2016-2017.

Sous-programme 4
Services d'appui d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 783 900 dollars

27.50 Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe au Service des interventions d'urgence de Genève, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 27.16 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles, y compris les catastrophes écologiques et les accidents industriels

			Mesure des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Les mécanismes internationaux d'intervention d'urgence sont mobilisés rapidement afin de faciliter l'apport d'une aide humanitaire internationale aux victimes de catastrophes ou de situations d'urgence.	i) Fourniture d'une aide internationale aux pays touchés dans les 48 heures qui suivent leur demande d'assistance [nombre d'heures]	Objectif	48	48	48
		Estimation		48	48
		Résultats effectifs			48
	ii) Pourcentage de situations d'urgence nouvelles ou devenues graves dans lesquelles le personnel chargé de la coordination est déployé dans un délai de 7 jours	Objectif	90	–	–
		Estimation		90	–
		Résultats effectifs			85
b) Les intervenants internationaux, régionaux et nationaux sont mieux à même de déployer, aux fins des interventions humanitaires, des moyens efficaces, bien coordonnés et compatibles dans le respect des dispositifs convenus.	Nombre total d'outils et de services compatibles adaptés aux fins des interventions humanitaires internationales	Objectif	42	–	–
		Estimation		41	–
		Résultats effectifs			40

Facteurs externes

27.51 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités du pays concerné demandent ou acceptent l'aide de la communauté internationale; b) les donateurs consentent à prêter leur concours en cas de catastrophe; c) le personnel humanitaire peut circuler librement dans la zone sinistrée; d) les autorités et les partenaires humanitaires coopèrent.

Produits

27.52 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

a) Activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Activités ou documentation techniques : élaboration, gestion et mise à niveau des bases de données et des outils informatiques liés aux interventions humanitaires et à leur coordination; tenue à jour et enrichissement des pages Web consacrées au Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage et au Répertoire des équipes internationales de recherche et de sauvetage; élaboration et tenue à jour de directives et de manuels sur l'utilisation des ressources militaires et des moyens de protection civile;

ii) Missions humanitaires : missions de préparation des secours et missions de secours sur les lieux de catastrophes (2);

iii) Manifestations spéciales : réunions annuelles des comités de gouvernance institutionnelle (2); forums sur les crises écologiques;

b) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) : stages, séminaires et ateliers : organisation des réunions régionales du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, ainsi que des réunions de son comité directeur et des responsables des équipes internationales de recherche et de sauvetage; forums sur les crises écologiques; organisation d'ateliers régionaux sur la gestion des catastrophes et les éco-urgences, y compris les accidents industriels; stages de formation sur la coordination civilo-militaire des interventions humanitaires (15); organisation d'ateliers internationaux sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain et les dispositifs d'intervention; planification, avec des partenaires clefs, d'exercices de simulation d'interventions en cas de catastrophe et participation à ces exercices (15).

27.53 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 27.17.

Tableau 27.17 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	3 607,2	3 607,2	10	10
Autres objets de dépense	213,4	176,7	–	–
Total partiel	**3 820,6**	**3 783,9**	**10**	**10**
Ressources extrabudgétaires	25 295,0	26 251,4	52	52
Total	**29 115,6**	**30 035,3**	**62**	**62**

27.54 Le montant prévu (3 783 900 dollars, soit une diminution de 36 700 dollars) doit permettre de reconduire 10 postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 1 G(1e C) et 1 G(AC)] et de couvrir d'autres objets de dépense, comme les honoraires des consultants et les frais de voyage. La baisse du montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (nouvelles réductions).

27.55 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 26 251 400 dollars permettront de financer 52 postes [7 P-5, 15 P-4, 12 P-3 et 18 G(AC)] et d'autres objets de dépense correspondant à divers besoins opérationnels. Elles seront utilisées pour aider des pays touchés par des catastrophes en renforçant les mécanismes d'intervention d'urgence grâce à l'organisation d'ateliers et de séances de formation sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain, la préparation, les interventions en cas de catastrophe et la gestion des catastrophes. Elles serviront également à encourager les pays en développement et les pays exposés aux catastrophes à participer davantage aux réseaux d'intervention d'urgence, à renforcer la capacité d'intervention du Bureau de la coordination des affaires humanitaires grâce au fichier pour les interventions d'urgence et à améliorer les mécanismes, instruments et procédures de mobilisation et de coordination de l'aide internationale en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe.

Sous-programme 5
Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 050 900 dollars

27.56 C'est au Service des communications et au Service de l'information qu'incombe la responsabilité du sous-programme, qui sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Table 27.18 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Défendre efficacement le respect des principes humanitaires et garantir la mise en commun des connaissances au bénéfice des populations touchées par les catastrophes et les situations d'urgence

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*	*Mesures des résultats*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Les principes et enjeux humanitaires sont mieux connus et mieux pris en compte.	i) Augmentation du nombre d'articles portant sur les questions humanitaires et de messages du Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui sont publiés dans la presse écrite	Objectif	72 000	–	–
		Estimation		65 000	–
		Résultats			59 168
	ii) Meilleure mobilisation du public grâce aux médias sociaux et audiovisuels [nombre d'abonnés qui suivent le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les réseaux sociaux]	Objectif	120 000	–	–
		Estimation		90 000	–
		Résultats			65 078

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesures des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
b) L'accès des organisations humanitaires aux informations utiles à la prise de décisions est facilité.	Augmentation du nombre de visiteurs distincts ayant consulté les portails ReliefWeb et Humanitarian Response [nombre de visiteurs distincts (en millions)]	Objectif	25,84	–	–
		Estimation		24,36	–
		Résultats			21,70

Facteurs externes

27.57 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements acceptent que l'Organisation des Nations Unies s'occupe des grandes questions de sensibilisation à l'action humanitaire et s'engagent à appuyer son action dans ce domaine; b) les partenaires sont d'accord pour aborder de manière stratégique les initiatives d'échange d'informations, de coordination et de normalisation.

Produits

27.58 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

a) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Expositions, visites guidées, conférences : organisation de manifestations pour mettre en lumière les questions et préoccupations humanitaires; organisation d'expositions consacrées aux activités humanitaires dans le cadre de réunions, de séminaires et de manifestations publiques, telles que la Journée mondiale de l'aide humanitaire (2);

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : établissement et actualisation de supports imprimés à l'appui des activités de sensibilisation relatives à la coordination de l'action humanitaire;

iii) Communiqués et conférences de presse : lancement des appels globaux annuels (2); diffusion de communiqués de presse sur les situations d'urgence humanitaire via les médias nationaux et internationaux (2);

iv) Manifestations spéciales : organisation de réunions d'information sur la situation humanitaire à l'intention des médias;

v) Activités ou documentation techniques : tenue à jour et développement des plateformes numériques de la communauté humanitaire (ReliefWeb, Humanitarian Response, Humanitarian Data Exchange); fourniture de lignes directrices, de modèles et d'une formation sur la communication de l'information; supports d'information à l'intention des acteurs humanitaires sur le terrain (guides, cartes, renseignements logistiques);

vi) Missions humanitaires : fourniture d'un appui aux partenaires de l'action humanitaire pour leur permettre de mieux communiquer avec les populations touchées par des catastrophes; organisation de visites à l'intention des représentants des médias et des porte-parole;

b) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) : services consultatifs : mise au point de modalités de gestion de l'information aux fins de l'échange de renseignements entre les membres de la communauté humanitaire;

c) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : services centraux d'appui : fourniture d'un appui et d'une formation au fonctionnement des ordinateurs et des logiciels à l'intention des utilisateurs.

27.59 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 27.19.

Tableau 27.19 **Ressources nécessaires : sous-programme 5**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	3 050,9	3 050,9	10	10
Autres objets de dépense	–	–	–	–
Total partiel	**3 050,9**	**3 050,9**	**10**	**10**
Ressources extrabudgétaires	57 269,5	57 346,5	89	83
Total	**60 320,4**	**60 397,4**	**99**	**93**

27.60 Le montant de 3 050 900 dollars permettra de reconduire 10 postes [1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 3G(AC)].

27.61 Des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 57 346 500 dollars, permettront de financer 83 postes [1 D-1, 7 P-5, 23 P-4, 31 P-3, 2 P-2, 1 G(1e C), 12 G(AC) et 6 G(AL)] et d'autres objets de dépense correspondant à divers frais de fonctionnement. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pourra ainsi continuer d'aider le Coordonnateur des secours d'urgence et les intervenants humanitaires à encourager les États Membres et les parties au conflit à appliquer les principes humanitaires et à les sensibiliser à la nécessité de respecter le droit international humanitaire, de protéger les civils dans les conflits armés et d'assurer la sécurité et la protection des agents humanitaires. Il continuera de mener activement des activités de sensibilisation en insistant sur la différence qu'il y a entre les civils et de faire en sorte que les attaques contre les civils, y compris les agents humanitaires, ne restent pas impunies. À cette fin, le Bureau publiera et actualisera des supports imprimés à l'appui des activités de sensibilisation relatives à la coordination de l'action humanitaire et il organisera des expositions sur l'action humanitaire à l'occasion de réunions, de séminaires et de manifestations publiques, l'objectif étant de mieux faire connaître les questions et préoccupations humanitaires. Les ressources extrabudgétaires permettront également au Bureau de fournir des renseignements fiables et à jour sur les situations d'urgence et les catastrophes naturelles afin de faciliter la prise de décisions et les activités humanitaires sur le terrain, avec notamment des réseaux, une couverture et une portée élargis. À ce titre, il tiendra à jour et améliorera ses principaux sites Web. Il diffusera également des communiqués de presse sur les situations d'urgence humanitaire via les médias nationaux et internationaux et fournira un appui aux intervenants humanitaires sur le terrain en matière d'information.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 149 800 dollars

27.62 Le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires compte deux antennes, une à New York et l'autre à Genève, qui sont chargées d'exécuter les tâches administratives, notamment celles relatives aux finances et au budget, aux ressources humaines, à la formation et au perfectionnement du personnel, et de fournir un appui administratif et des conseils aux fonctionnaires.

27.63 L'antenne de New York supervise la gestion des ressources financières et humaines et l'administration générale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et fournit des directives sur les questions administratives. Elle aide les hauts responsables à donner des orientations générales et des instructions, notamment en matière de gestion financière, de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, d'établissement de listes de candidats présélectionnés et de formation et de perfectionnement du personnel. Elle coordonne l'élaboration des budgets-programmes des différents services et leur présentation aux organes délibérants.

27.64 Sous la direction stratégique du Chef du Service administratif, l'antenne de Genève gère les entrées et sorties de fonds, appuie les mécanismes d'achat de biens et de services et assure le recrutement, le déploiement et l'administration du personnel sur le terrain.

27.65 Pendant l'exercice 2016-2017, le Service administratif continuera de se consacrer principalement à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, à la planification des successions, à l'organisation des carrières et au perfectionnement du personnel, comme prévu dans la stratégie de gestion des ressources humaines. Il améliorera également le contrôle financier et l'établissement de prévisions en matière de financement grâce à une gestion et à une utilisation efficaces des ressources, à la centralisation et à l'échange d'informations recueillies sur le terrain et à l'établissement de rapports exacts sur les opérations financières, présentés en temps voulu. À ce titre, le Service administratif s'emploiera sans relâche à intégrer la notion de service et de souci du client dans le cadre de ses activités.

27.66 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 27.20.

Tableau 27.20 **Ressources nécessaires : appui au programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	1 823,3	1 823,3	7	7
Autres objets de dépense	2 483,1	2 326,5	–	–
Total partiel	**4 306,4**	**4 149,8**	**7**	**7**
Ressources extrabudgétaires	54 499,6	56 359,4	97	97
Total	**58 806,0**	**60 509,2**	**104**	**104**

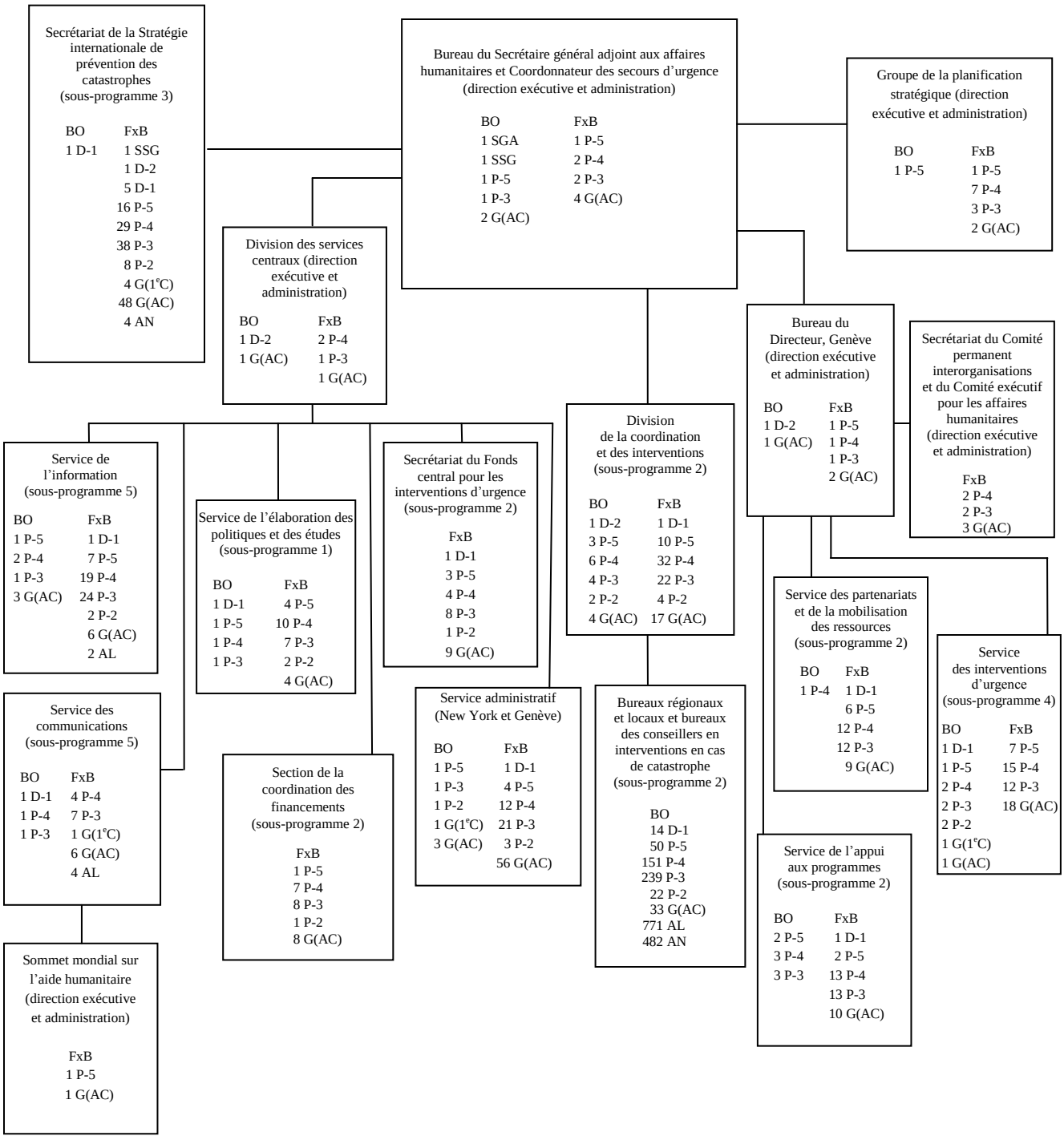
27.67 Le montant de 1 823 300 dollars demandé pour les postes permettra de reconduire sept postes [1 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C) et 3 G(AC)] du Service administratif. Le montant de 2 326 500 dollars demandé au titre des autres objets de dépense, en baisse de 156 600 dollars par rapport à

l'exercice précédent, permettra de couvrir divers frais de fonctionnement et aidera le Bureau à mener les activités susmentionnées. Cette réduction découle des gains d'efficacité prévus dans la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

27.68 Des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 56 359 400 dollars, permettront de financer 97 postes [1 D-1, 4 P-5, 12 P-4, 21 P-3, 3 P-2 et 56 G(AC)], dont 27 affectés à l'antenne du Service administratif de New York et 70 à celle de Genève, ainsi que d'autres objets de dépense correspondant à divers frais de fonctionnement, permettant ainsi aux deux antennes de s'acquitter de leurs fonctions.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017



Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité des commissaires aux comptes	
[A/69/5 (Vol. I), chap. II]	
Le Comité recommande au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de procéder à une évaluation des besoins en perfectionnement du personnel correspondant aux processus standard de gestion des fonds décrits dans les dernières directives et d'établir un plan chiffré de formation du personnel à tous les niveaux, y compris le développement des capacités de gestion, aussi bien sur le terrain qu'au Siège (par. 100).	Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires entend mettre au point un module de formation à l'intention du personnel chargé de la gestion des fonds et d'autres intervenants, à l'occasion de l'élaboration et de la diffusion des directives globales relatives aux fonds de financement commun des pays. Il compte identifier les domaines dans lesquels il devrait investir davantage pour disposer de capacités de gestion suffisantes, tant au Siège que sur le terrain.
Le Comité recommande au Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'exiger des groupes et des comités d'examen technique qu'ils s'emploient davantage à examiner les résultats des projets et des partenaires de réalisation précédents lorsqu'ils recommandent l'approbation d'un projet par le coordonnateur humanitaire et, pour cela, qu'ils procèdent à une évaluation des éléments suivants : les organisations non gouvernementales concernées, notamment leur bilan en matière d'exécution des projets dans différentes entités et le devoir de diligence concernant l'entreprise et ses principaux responsables; le type de projet, notamment la probabilité d'une bonne réalisation des avantages qui en sont escomptés, par exemple la distribution de bons d'espèces (risque élevé) ou la construction (risque faible); l'emplacement du projet et la possibilité d'en suivre la progression (par. 103).	L'évaluation des capacités des partenaires d'exécution est un des piliers du dispositif d'application du principe de responsabilité qui a été mis en place à la fin de 2014, parallèlement à la diffusion des directives globales révisées relatives aux fonds de financement commun des pays. Ces évaluations ont déjà commencé dans certains pays à haut risque, et elles seront progressivement étendues à toutes les autres opérations du Bureau, à commencer par celles présentant le plus de risques. Pour les organisations non gouvernementales concernées, le système de gestion des subventions permettra de disposer de bons mécanismes de retour d'information sur les résultats obtenus précédemment par les partenaires d'exécution.
Le Comité recommande au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, œuvrant en collaboration avec les diverses organisations parties prenantes concernées, de documenter les responsabilités opérationnelles et financières concernant la gestion des fonds de financement commun des pays, et ce, au niveau mondial comme à celui des pays (par. 112).	Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a commencé à mettre en place le système de gestion des subventions, une plateforme Web qui facilite la gestion du cycle de vie des subventions pour tous les fonds de financement commun des pays, en permettant un suivi systématique de la documentation. Ce système a été mis à l'essai en Afghanistan, en Somalie et au Soudan avant d'être lancé en République centrafricaine, au Soudan du Sud, en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Turquie, au Yémen et dans l'État de Palestine, ainsi que pour le fonds spécial de l'Arabie saoudite. En 2015, il sera également étendu à la Colombie, à la République démocratique du Congo, à l'Éthiopie, au Pakistan et au Myanmar.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité recommande au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de s'employer avec d'autres entités des Nations Unies à établir des obligations formelles d'échange de l'information sur les résultats des partenaires de réalisation dans chaque bureau de pays (par. 114).	Le 11 juillet 2014, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait part de ses préoccupations au Groupe des Nations Unies pour le développement et au Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, concernant les différences de traitement faites par les organismes des Nations Unies entre les organisations non gouvernementales visées par des allégations de fraude. À ces occasions, il a demandé qu'il devienne obligatoire de communiquer des informations sur les résultats des partenaires d'exécution. Afin d'aider les coordonnateurs résidents et humanitaires à améliorer la coordination des opérations, les entités des Nations Unies collaboreront en vue de mettre au point à l'échelle du système un cadre commun relatif à la gestion des risques et à l'échange d'information.
Le Comité recommande au Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'accélérer la mise en place des contrôles améliorés institués par les directives globales et le cadre de responsabilisation, et ce, dans le cadre d'une approche davantage axée sur les risques et plus flexible en ce qui concerne la gestion des partenaires de réalisation dans les opérations de pays. Ceci suppose : a) des évaluations des risques pour faire le tri dans les partenaires de réalisation et constituer une réserve de fournisseurs sûrs; b) une révision des arrangements de financement pour faire en sorte que les partenaires de réalisation à haut risque perçoivent un versement initial inférieur au taux de 80 % actuel; c) un renforcement des arrangements en matière de suivi, pour faire en sorte que, par exemple, les projets à haut risque fassent l'objet d'audits/inspections intérimaires en exercice des droits d'accès pour audit, alors que le suivi des projets à risque plus faible pourrait se limiter aux visites par des membres du personnel régional; d) une collaboration avec le Bureau des affaires juridiques afin de renforcer le mémorandum d'accord actuellement conclu entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les partenaires de réalisation (par. 125).	Les directives globales relatives aux fonds de financement commun des pays s'accompagneront d'un dispositif général d'application du principe de responsabilité, dont l'évaluation des capacités des partenaires d'exécution constituera l'un des principaux piliers. De telles évaluations ont déjà commencé dans les pays à haut risque et seront progressivement étendues à toutes les autres opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le dispositif d'application du principe de responsabilité propose également des outils et des procédures en vue d'assurer une approche plus systématique de la gestion des risques des partenaires d'exécution. Il prévoit différents niveaux de contrôle en fonction des partenaires d'exécution (organisme des Nations Unies ou organisation non gouvernementale), les risques présentés par ces partenaires, déterminés au moyen d'une évaluation de leurs capacités, et la valeur et la durée des projets considérés. Les variations, qualifiées de « modalités opérationnelles » des partenaires d'exécution non gouvernementaux, concernent les éléments suivants : a) le nombre de tranches de remboursement et leur pourcentage; b) le plafond de financement; c) le nombre et l'intensité des visites de contrôle; d) la nécessité de contrôles financiers ponctuels; e) la fréquence et le degré de détail des rapports descriptifs et financiers; f) la fréquence des audits des partenaires. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'emploie, en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques, à réviser le mémorandum d'accord qu'il conclut avec ses partenaires d'exécution afin de renforcer les dispositions relatives à la gestion des risques.

Annexe III

Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

A/68/6 (Sect. 27)	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
Sous-programme 3. Réduction des risques de catastrophe naturelle			
27.43 b) i)	Bulletins d'information périodiques pour trois régions (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie)	1	Caduc Le Secrétariat du SIPC a abandonné son approche axée sur la diffusion de bulletins d'information au profit d'une stratégie basée sur le Web et les réseaux sociaux. Les nouvelles et actualités sont désormais régulièrement publiées sur le site Internet du SIPC et sur Facebook et Twitter.
27.43 b) iii)	Consultations sur le cadre d'action pour la réduction des risques de catastrophe après 2015	1	Caduc Le cadre décennal international de réduction des risques de catastrophe, à savoir le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, doit arriver à échéance en 2015. Des consultations visant à adopter en remplacement un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 se sont tenues en 2014-2015. Toutes les consultations avec les parties prenantes qui étaient prévues ont été menées à bien et un projet de cadre a été établi. Ce projet a été présenté à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui a adopté le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) le 18 mars 2015A. Aucune consultation ne sera donc requise en 2016-2017.
	Total partiel	**2**	
Sous-programme 4. Services d'appui d'urgence			
27.51 a) i)	Rapport sur l'inventaire des articles utilisés dans le cadre des secours disponibles à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	1	Caduc Le projet du Bureau de la coordination des affaires humanitaires relatif à l'entreposage de matériel à Brindisi a été analysé par un consultant extérieur en 2014. Il est ressorti de cette analyse que les accords entre le Bureau et les trois pays donateurs, à savoir l'Irlande, l'Italie et la Norvège, ne seraient probablement pas reconduits. En conséquence, il sera mis fin au projet et les actifs courants seront distribués ou rendus aux donateurs, sous le contrôle de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.

A/68/6 (Sect. 27)	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
27.51 c)	Gestion et reconstitution des stocks de secours (autres qu'alimentaires et médicaux) entreposés à Brindisi	1	Caduc Le projet du Bureau de la coordination des affaires humanitaires relatif à l'entreposage de matériel à Brindisi a été analysé par un consultant extérieur en 2014. Il est ressorti de cette analyse que les accords entre le Bureau et les trois pays donateurs, à savoir l'Irlande, l'Italie et la Norvège, ne seraient probablement pas reconduits. En conséquence, il sera mis fin au projet et les actifs courants seront distribués ou rendus aux donateurs, sous le contrôle de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.
	Total partiel	**2**	
Sous-programme 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire			
27.57 a) v)	Exploitation du service de presse du Réseau régional intégré d'information consacré aux questions humanitaires	1	Caduc Après avoir fait partie du système des Nations Unies pendant près de 20 ans, le Réseau régional intégré d'information, consacré aux questions humanitaires, est devenu, le 1er janvier 2015, un service d'information indépendant sans but lucratif avec le soutien d'un important donateur du secteur privé.
	Total partiel	**1**	
	Total	**5**	